

Description de l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène en France en 2016-2017

Anne Bronner (1)*, Eric Niqueux (2), Audrey Schmitz (2), Sophie Le Bouquin (3), Adeline Huneau-Salaün (3), Claire Guinat (4), Mathilde Paul (4), Aurélie Courcoul (5), Benoît Durand (5)

Auteur correspondant : anne.bronner@agriculture.gouv.fr

(1) Direction générale de l'Alimentation, Service des actions sanitaires en production primaire, Paris, France

(2) Anses, Laboratoire de Ploufragan-Plouzané, Unité de virologie immunologie parasitologie avicoles et cunicoles, Laboratoire national de référence pour l'influenza aviaire, Anses-Ploufragan, France

(3) Anses, Laboratoire de Ploufragan-Plouzané, Unité d'épidémiologie et bien-être en aviculture et cuniculture, Ploufragan, France

(4) École nationale vétérinaire de Toulouse, Toulouse, France

(5) Anses, Laboratoire de santé animale, Unité Épidémiologie, Maisons-Alfort, France

* Membre de l'équipe de coordination de la Plateforme ESA

Résumé

La France a été confrontée à une épizootie sans précédent au cours de l'hiver 2016-2017, due à un virus influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N8, introduit en Europe par des oiseaux sauvages migrateurs. Au total, 484 foyers d'IAHP H5N8 ont été détectés en élevage, 52 cas dans l'avifaune libre et trois dans l'avifaune captive. Les foyers ont principalement concerné des élevages de palmipèdes (80 % des 484 foyers), en particulier des élevages d'animaux prêt-à-gaver (76 % des foyers détectés en élevage de palmipèdes ont une activité de prêt-à-gaver). La diffusion entre élevages s'est faite majoritairement de proche en proche. Le pic de l'épizootie a été observé au cours du mois de février, après la survenue de foyers sur des distances de plusieurs dizaines de kilomètres par rapport aux foyers précédemment détectés, en zone à forte densité d'élevages dans le département des Landes. La propagation de l'infection est apparue principalement liée aux mouvements d'animaux, de véhicules ou de personnels entre les élevages. Le rôle de la diffusion aéroportée ou de l'avifaune, qui, selon les avis de l'Anses, serait moindre, n'est toutefois pas quantifié à ce stade.

Mots-clés

IAHP, H5N8, volailles

Abstract

Description of the Highly Pathogenic Avian Influenza episode, France 2016-2017

France faced an unprecedented epidemic in 2016-2017 due to the highly pathogenic avian influenza virus H5N8 introduced into Europe through migratory wild birds. A total of 484 outbreaks were detected on poultry farms, 52 cases in free wild birds and three in captive wild birds. The outbreaks were especially recorded on web-footed bird farms (80% of the outbreaks), and among them, mainly in pre-force-feeding farms (76% of outbreaks detected on web-footed bird farms). The disease spread mostly over short distances. The number of outbreaks was highest in February 2017, following the spread of the infection over long distances, with some outbreaks detected in a high-density area of farms in the Landes département. From November 2016 to March 2017, the spread of infection appeared to be related mainly to movements of animals, vehicles or personnel between farms. According to the ANSES opinions, airborne transmission and wild birds appear to have played a smaller role, although their influence has not been quantified to date.

Keywords

HPAI, H5N8, Poultry

L'influenza aviaire (IA) touche les oiseaux sauvages et domestiques, chez lesquels elle peut entraîner une mortalité extrêmement élevée. Dans certains cas, les virus de l'IA peuvent s'adapter aux mammifères et conduire à l'émergence sporadique de cas humains. Du fait de son importance économique et de son potentiel zoonotique, l'influenza aviaire fait l'objet de mesures réglementées aux niveaux national et international.

Les virus IA sont classés en sous-types en fonction de deux antigènes de surface, l'hémagglutinine (il en existe 16 sous-types) et la neuraminidase (il en existe neuf sous-types), sous l'appellation HxNy. Ils se présentent sous deux formes, faiblement pathogènes (FP) ou hautement pathogènes (HP) pour les sous-types H5 et H7. Certains virus faiblement pathogènes, H5 ou H7, peuvent muter et devenir hautement pathogènes. Les signes cliniques observés chez les oiseaux dépendent de la virulence des souches (les virus FP circulant généralement de manière asymptomatique) et des espèces d'oiseaux (les galliformes sont très sensibles, contrairement aux palmipèdes, chez lesquels l'infection circule habituellement de manière asymptomatique). Les oiseaux aquatiques sauvages appartenant notamment à l'ordre des Anseriformes (canards, oies, cygnes) constituent le réservoir « naturel » de ces virus et peuvent diffuser l'infection sur de grandes distances lors de migrations.

Des épisodes d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) sont régulièrement rapportés au niveau mondial. En 2015-2016, la France a fait face à un premier épisode notable d'IAHP, avec 81 foyers⁽¹⁾ détectés en élevage dans le Sud-Ouest du pays entre novembre 2015 et août 2016, dus à des virus HP H5N1, H5N2 et H5N9, circulant à

bas bruit dans les élevages de palmipèdes. Cet épisode serait lié à la mutation début 2014 sous forme HP de virus H5 IAFP circulant chez les palmipèdes depuis plusieurs années (LeBouquin et al., 2016; Briand et al., 2017). La situation sanitaire a conduit début 2016 à la mise en place d'un dépeuplement progressif et d'un vide sanitaire coordonnés dans les élevages de palmipèdes de dix-sept départements du Sud-Ouest. Les exigences de biosécurité dans les élevages de volailles ont par ailleurs été renforcées⁽²⁾.

Entre novembre 2016 et mars 2017, la France a fait face à un nouvel épisode d'IAHP, dû au virus H5N8 HP de lignée A/Gs/Gd/1/96 clade 2.3.4.4, véhiculé par les oiseaux migrateurs en provenance d'Asie. L'objectif de cet article est de présenter de manière synthétique les différentes actions de surveillance et de contrôle mises en place suite à la découverte d'un premier cas d'IAHP H5N8 dans l'avifaune captive en France le 25 novembre 2016 dans le Pas-de-Calais, les résultats de cette surveillance et l'interprétation qui peut en être faite à ce stade.

Mesures de prévention, surveillance et lutte mises en place (Figure 1)

Niveau de risque lié à l'avifaune et mesures de prévention mises en place en élevage

Au-delà des mesures générales de biosécurité devant être mises en place dans les élevages⁽²⁾, les mesures de prévention de la contamination des élevages ont été renforcées vis-à-vis du risque lié à l'avifaune.

(1) Un foyer est défini comme un élevage infecté. Un cas concerne la découverte d'oiseaux sauvages, libres ou captifs (tels que les appelants).

(2) Arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire.